

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**24 janvier**

L'an deux mil vingt-et-deux, le vingt-quatre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

**Présents :** M Julien CORBIÈRE, Mme Irène SOBESKY, M Ludovic LEROY, M Pierre HÉLIE, Mme Ophélie MARTEL, Mme Chantal JOURDAN, M Claude SEGERS, M Fabrice ANDRÉ, Mme Michèle BUREL, M Gérard FOURRÉ, Mme Hélène CORBIÈRE, Mme Cécile PRÉVERT, Mme Anne-Claire GUILLOT

**Absents excusés :** M Dominique MAZZAROLO donne pouvoir à M Ludovic LEROY, M Jean-Pierre ANJOU

**A été désignée secrétaire :** Cécile PREVERT

Monsieur le Maire ouvre la séance

**Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- Projet étudiant
- Défibrillateur

**Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance :**

- Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2021
- Eglise
- Non-Valeur
- Adressage
- Demande de subventions
- Questions diverses

## **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 décembre 2021**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 07 décembre 2021.

Le procès-verbal du 07 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **2- EGLISE (2022-01)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'église nécessite des travaux de mise en sécurité

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au conseil de solliciter une aide financière DSIL dotation de soutien à l'investissement local, au titre de l'année 2022, ainsi que la DETR dotation d'équipement des territoires ruraux

Après présentation, le conseil municipal décide,

D'approuver cet avant-projet

De solliciter une aide financière DSIL dotation de soutien à l'investissement local, au titre de l'année 2022.

- De commander une étude détaillée
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,

- D'inscrire le projet au budget 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le Conseil Municipal décide,

### **3- NON-VALEUR (2022-02)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour 2 326.85€ pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables pour la somme de 2 326.85.00 € pour l'exercice 2017.

### **4- ADRESSAGE (2022-03)**

Il convient de modifier certains noms d'adresses car des erreurs matérielles ont été commises lors de la restitution de ces adresses dans la base d'adresse nationale :

Changement à effectuer :

La Jouillère en La Jouyère,

Rue des Amiards en Rue de l'être aux Amiards,

Rue de la bouderie en Rue de la Boudrie

La Tonderie en La Tondrie

Varenes en Varenne

Les Grandes Prise en La grande Prise

La Bottellerie en La Botellerie

Modification de l'arrête d'attribution des noms de village de la Rue du Pont Brocard : inversion des lieux dits entre « les cerisiers » et « le clos renard ».

La rue des dentellières sera remplacée par la rue du moulin du pont de pierre.

Création de la rue de la Cendrie concernant la scierie Corbière comme suit 1 rue de la Cendrie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et autorise monsieur le Maire à signer tout documents s'y rapportant

### **5- DEMANDE DE SUBVENTIONS (2022-04)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le passage du lieu-dit la Pesnière est dangereux notamment au niveau de l'arrêt bus et du carrefour,

Monsieur le Maire informe le conseil

- Que le projet serait de sécuriser ce lieu-dit

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au conseil de solliciter une aide dans le cadre du FNADT Fond national d'aménagement et de développement du territoire, de la DETR dotation d'équipement des territoires ruraux, la DSIL dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2022.

Après présentation, le conseil municipal décide,

D'approuver cet avant-projet

- De solliciter une aide financière dans le cadre du Fond national d'aménagement et de développement du territoire **au titre de l'année 2022**
- De solliciter une aide financière DETR dotation d'équipement des territoires ruraux,
- De solliciter une aide financière DSIL dotation de soutien à l'investissement local
- De commander une étude détaillée
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération,
- D'inscrire le projet au budget 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

## 6- PROJET ETUDIANT (2022-05)

Monsieur le Maire présente le projet d'un étudiant de la commune :

Etudiant à l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes au Mans depuis la rentrée, il est engagé dans l'association humanitaire Topo Sans Frontières (TSF) dont la vocation est d'aider les pays en voie de développement en leur apportant nos compétences et nos connaissances en topographie et urbanisme.

Leur mission aura lieu au Guatemala durant l'été 2022 en coopération avec la ville de Quetzaltenango et consistera principalement à réaliser des plans topographiques en vue de raccorder des villages à l'eau potable. L'organisation d'un tel voyage nécessite un financement et ils sont actuellement à la recherche de partenariats pour concrétiser ce projet.

Un moyen de les soutenir est de faire appel à leur association étudiante SR TOPO pour la réalisation de prestations topographiques. Depuis plus de trente ans, la SR TOPO réalise pour des collectivités, des entreprises, des architectes, des agents immobiliers ou encore des particuliers des prestations topographiques.

Forts de leur diversité d'actions, ils sont en capacité d'intervenir sur tous les aspects d'un projet, du diagnostic jusqu'après la réalisation. L'association travaille souvent avec des municipalités à travers la France et a réalisé récemment :

- Des plans topographiques extérieurs, permettant de programmer de futurs travaux ou pour justifier l'exécution de travaux pour une mise aux normes.
- Des plans et bases de données de cimetière, cela permet à la mairie d'avoir un plan de qualité de son cimetière et un moyen rapide et efficace de retrouver les informations sur une concession.
- Des plans d'intérieur et des plans de façades.
- Des implantations de points, des matérialisations de points permettant la mise en place de bâtiments ou de structures.

- Levés de voirie et de corps de rue.

Monsieur Segers se retire

Le Conseil Municipal à l'Unanimité donne son accord de principe à ce projet

## 7- DEFIBRILATEURS (2022-06)

Monsieur le Maire informe qu'il serait nécessaire d'installer un défibrillateur au niveau du terrain de foot et à la Salle des Fêtes et présente des devis, informe qu'il existe des aides pour ces achats. Afin de mener à bien ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter des aides financières.

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver ce projet
- De solliciter De solliciter une aide financière DETR dotation d'équipement des territoires ruraux,
- De solliciter une aide financière DSIL dotation de soutien à l'investissement local
- D'inscrire le projet au budget 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

## INFORMATIONS DIVERSES

- Droit de préemption 16 Place du Vieux Marché
- Mutuelle du personnel : obligation à partir de 2024 de prendre en charge une partie
- Jardin du souvenir : réflexion sur l'aménagement
- Travaux école : le cabinet JSA ne pouvant apporter les documents nécessaires aux demandes de subventions, le projet est repoussé d'un an.

La séance est levée

Julien CORBIÈRE	Ophélie MARTEL	Chantal JOURDAN	Claude SEGERS
Fabrice ANDRÉ	Michèle BUREL	Gérard FOURRÉ	Dominique MAZZAROLO Donne pouvoir à Ludovic LEROY
Jean-Pierre ANJOU	Irène SOBESKY	Hélène CORBIÈRE	Ludovic LEROY
Pierre HÉLIE	Cécile PRÉVERT	Anne-Claire GUILLOT	